

AUBAY

Société Anonyme
13 rue Louis Pasteur
92513 Boulogne Billancourt Cedex

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

AUBAY

Société Anonyme
13 rue Louis Pasteur
92513 Boulogne Billancourt Cedex

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie ») d'Aubay SA (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1886 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Protocole de reporting dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-dessus.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 (révisée - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre février et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions en charge de la RSE, des ressources humaines, de la santé et de la sécurité.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{eme} alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes¹. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants², nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 4 et 79% des données consolidées sélectionnées pour ces tests.

¹ Informations qualitatives sélectionnées : Existence d'une plateforme dédiée au recensement des missions de mécénat disponibles ; Satisfaction des associations partenaires et des collaborateurs engagés dans les actions de mécénat de compétences ; Actions en faveur de la sobriété énergétique ; Plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre ; Audits énergétiques réalisés sur les sites d'Aubay Espagne.

² Indicateurs quantitatifs sociaux sélectionnés : Effectif total (hors sous-traitants, stagiaires, apprentis et contrats professionnels) et nombre de stagiaires issus d'établissements d'enseignement supérieur ; Répartition des effectifs par sexe ; Nombre d'heures de formation ; Taux de fréquence et taux de gravité des accidents ; Part de personnel considéré comme sensible formé à la lutte contre la corruption (en %, hors Italie).

Indicateurs quantitatifs environnementaux sélectionnés : Emissions de gaz à effet de serre absolues liées aux consommations d'électricité (tCO2eq) ; Emissions de gaz à effet de serre absolues liées aux déplacements domicile-travail (tCO2eq) ; Emissions de gaz à effet de serre rapportées au nombre de collaborateurs (tCO2eq/collaborateur) ; Masse de matériel informatique recyclé (tonnes).

³ Entités sélectionnées : Aubay Espagne, Portugal et France (consommation d'électricité)

Deloitte.

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 13 avril 2023

L'organisme tiers indépendant,

Deloitte & Associés

Antoine Labarre
Associé, Audit

Catherine Saire
Associée, Développement Durable

Antoine Labarre

Catherine Saire

Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 56C582DAA7554675B591AA4B4B5986FF
 Objet: Complétez avec DocuSign : E7.1 FY22 Aubay - Rapport OTI.pdf
 Enveloppe source:
 Nombre de pages du document: 6 Signatures: 2
 Nombre de pages du certificat: 2 Paraphe: 0
 Signature dirigée: Activé
 Horodatage de l'enveloppe: Désactivé
 Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:
 Marija Stancic
 999 3rd ave
 Seattle, WA 98104

Adresse IP: 163.116.176.75

Suivi du dossier

État: Original
 13/04/2023 18:14:57
 Titulaire: Marija Stancic

Emplacement: DocuSign

Événements de signataire**Signature**

Catherine Saire
Catherine Saire
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de
 compte (aucune)

Sélection d'une signature : Style présélectionné
 En utilisant l'adresse IP: 163.116.176.64

Horodatage

Envoyée: 13/04/2023 18:17:56
 Consultée: 13/04/2023 22:36:20
 Signée: 13/04/2023 22:36:54
 Signature sous forme libre

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offert par DocuSign

Antoine Labarre
Antoine Labarre
 Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de
 compte (aucune)

Sélection d'une signature : Style présélectionné
 En utilisant l'adresse IP: 163.116.163.93

Envoyée: 13/04/2023 22:36:56
 Consultée: 13/04/2023 22:37:39
 Signée: 13/04/2023 22:38:05
 Signature sous forme libre

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offert par DocuSign

Événements de signataire en personne Signature**Horodatage**

Événements de livraison à l'éditeur État

Horodatage

Événements de livraison à l'agent État

Horodatage

Événements de livraison intermédiaire État

Horodatage

Événements de livraison certifiée État

Horodatage

Événements de copie carbone État

Horodatage

Marija Stancic Copié

Envoyée: 13/04/2023 22:38:08

Renvoyé: 13/04/2023 22:38:12

Consultée: 14/04/2023 09:38:09

Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offert par DocuSign

Événements de copie carbone	État	Horodatage
Cécilia Miralles	Copié	Envoyée: 13/04/2023 22:38:10
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)		
Divulgation relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign		
Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	13/04/2023 18:17:56
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	13/04/2023 22:37:39
Signature complétée	Sécurité vérifiée	13/04/2023 22:38:05
Complétée	Sécurité vérifiée	13/04/2023 22:38:10
Événements de paiement	État	Horodatages